

Demande d'allègement du programme annuel de l'étudiant

Le jury d'admission peut permettre à l'étudiant d'alléger son programme, et ce uniquement pour des motifs professionnels, sociaux, médicaux ou académiques (=uniquement double inscription ou programme complémentaire) dûment attestés.

L'allègement doit être demandé soit au moment de son inscription, soit en cours d'année pour motif médical grave.

L'étudiant bénéficie automatiquement du droit à l'allègement, s'il a obtenu le statut d'étudiant sportif de haut niveau ou en situation de handicap. Cette demande peut intervenir à tout moment.

La demande dûment motivée et accompagnée de justificatifs devra être introduite auprès du service juridique.

Une question ? Contactez servicejuridique@ephec.be

Programmes de passerelles en Communauté française

Vous avez déjà obtenu un diplôme de l'enseignement supérieur en Communauté française (universitaire ou supérieur de type long ou court) ou vous avez validé les 60 crédits de la 1^{ère} année dans l'enseignement supérieur en Communauté française ?

Vous pourriez accéder à certains de nos programmes en arrivant directement en poursuite du cycle et ce, moyennant un programme complémentaire de maximum 15 crédits ECTS.

Une question ? Contactez servicejuridique@ephec.be

Admission personnalisée

Vous avez déjà validé un grand nombre d'unités d'enseignement dans l'enseignement supérieur ?

Contactez-nous afin d'établir un programme d'admission personnalisée vous permettant d'arriver directement en poursuite du cycle.

Une question ? Contactez servicejuridique@ephec.be

Demande de valorisation de crédits

Vous avez déjà acquis des unités d'enseignement dans l'enseignement supérieur ?

Après vous être inscrit, vous introduirez votre demande en ligne dans les 10 jours calendriers qui suivent le 14 septembre ou de l'inscription.

Une question ? Contactez servicejuridique@ephec.be